

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil VINGT TROIS, le 27 NOVEMBRE à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CRENANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FAGUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 7 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 17 novembre 2023

Date affichage du compte-rendu : 29 novembre 2023

Présents : M. Jean-Jacques FAGUET, Maire, Mme Christine JUHAN 1^{ère} Adjointe, , M. Pierre CHANFREMOY, Mme Lydie MAITREPIERRE, M. Arnaud PRINCE, M. Denis REFFAY, , M. Joël VINCENT.

Absente excusée : Mme Julie GUIDOT, 2^{ème} Adjointe pouvoir à Mme Christine JUHAN

Absente : Mme Sylvia VELASCO

Secrétaire de séance : M. Pierre CHANFREMOY

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIES : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle le projet d'effectuer des travaux nécessaires de voiries communales, notamment rue de la forêt, parking de l'ancienne mairie (logements locatifs) et chemin du Chalet,

Les travaux de voiries communales concernées dont les coûts prévisionnels, établis sur la base de devis pourraient être de 32 765.50 € HT, 39 318.60 € TTC ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE (8 POUR) :

- **APPROUVE le projet de travaux de voiries communales nécessaires pour la commune ;**
- **SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental du Jura pour l'attribution au titre des Amendes de Police ;**
- **SOLLICITE l'aide de Terre d'Emeraude Communauté pour l'attribution d'une subvention ;**
- **SOLLICITE l'aide de l'Etat par l'attribution d'une subvention DETR (Dotation d'Equipeement aux Territoires Ruraux) ;**
- **S'ENGAGE à assurer le financement du solde des travaux par inscription des crédits nécessaires au budget « COMMUNE » 2024 ;**
- **AUTORISE le Maire à solliciter les subventions et à procéder aux démarches correspondantes.**

Fait à Crenans, les jours, mois et an susdits
Acte rendu exécutoire et ont signé
les membres présents

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,**



M. Jean-Jacques FAGUET